

Procès-verbal

DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2020

Séance du 29 septembre 2020

Date de convocation : 18 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 29 septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de MAUQUENCHY sous la présidence de **M. Pascal MARIETTE, Maire.**

Etaient présents : Mmes, Mrs, Sophie BIGNON, Marie FUMIERE, Pascal GODARD, Philippe HAVE, Anne MARC, Pascal MARIETTE, Christian RIMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Était absent ou excusé avec pouvoir : M. Régis HELLOT à Sophie BIGNON, Sophie LE DOUSSAL, Jean-Jacques OCTAU

En Exercice : 11 Présents : 8 Pouvoir : 1 Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme Marie FUMIERE

Ouverture de la séance à 19h40

M. Pascal MARIETTE procède ensuite à l'approbation du PV de la séance du 09 juillet 2020.

- **Le procès-verbal du 9 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.**

I. SDE76 – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES POUR L'ALIMENTATION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le maire, Pascal MARIETTE énonce la possibilité et l'intérêt de la commune à adhérer au groupement de commandes proposé par le SDE76 pour la fourniture d'électricité, gaz naturel et services associés, d'accepter la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services. Nous nous engageons à exécuter avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres dont la commune est partie prenante et donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives relative aux sites en annexe à la délibération 2020-17.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'approbation du groupement au SDE76.**

II. ABANDON DE LA CARTE COMMUNALE

M. Le Maire précise que la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) nous demande si la procédure d'élaboration de la carte communale est toujours en vigueur. Elle fait état d'un engagement de procédure par délibération en date du 21 octobre 2008. Nous avons eu un porté à connaissance de leur part le 15 mai 2012 ainsi que le 20 mars 2014 et nous demande de confirmer si cette procédure est toujours en cours ou bien abandonnée. Compte tenu du manque d'information à ce sujet et après concertation avec les membres du conseil il est décidé de ne pas donner suite à l'élaboration de la carte communale.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'abandon de la carte communale**

III. DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE SDE76

M. le Maire annonce que la commune a un rappel de paiement en Dépense d'Investissement de 22 691 euros au chapitre 041 en faveur du SDE76. Afin d'équilibrer le budget une Dépense d'Investissement au chapitre 16 de 7291 euros vient s'ajouter représentant un montant total de 29 982 euros. En Recette d'investissement nous aurons donc au chapitre 021 : 29 982 euros.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption de la décision modificative au budget.**

IV. RÉGULARISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE

M. le Maire propose d'établir les montants comme suit :

Concession

30 ans : 100 euros

50 ans : 150 euros

Columbarium

30 ans : 100 euros

50 ans : 150 euros

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption des subventions**

QUESTIONS DIVERSES

SDE 76

M. LAMENISOT évoque la possibilité suite à l'entrevue avec le SDE76 de poser des panneaux photovoltaïques pouvant représenter un financement à moindre coût pour la commune dans le cas de

réfection de toiture sur l'église et autres bâtiments communaux et un audit sur l'éclairage public, le SDE financerait à 20 % l'achat de led.

M. GODARD demande si c'est un audit indépendant et externe au SDE et prévient des risques de coûts supplémentaires à supporter par la commune.

CIMETIÈRE

M. GODARD demande de se renseigner sur l'entretien et processus à tenir sur la cartouche et filtre du jardin du souvenir à la société ROBINET et propose qu'on se mette en relation avec le tailleur de pierre de Flamet-Fretille s'il est intéressé par le démontage du calvaire à l'intérieur du cimetière ou de recycler les pierres de fondation pour faire des bancs à la mare de Liffremont et/ou salle des fêtes.

Un règlement de cimetière est également à faire, un document d'organisation et de gestion de cimetière sera proposé à l'ensemble de la commission.

Mme BIGNON soumet le garage de l'école pour le stockage des pierres et propose que le prix d'une urne soit l'équivalent d'une concession. Mme BIGNON précise que la tombe n°49 de M. Jules TILLMAN ne doit pas être touchée.

M. le Maire propose un replantage de haie.

FIBRE

Mme BIGNON fait part de la possibilité d'enfouissement de ligne sur la D 118 en vue du numérique à venir.

M. le Maire propose de faire un devis par le SDE76

HIPPODROME

M. le Maire mentionne que l'argent de l'hippodrome sera versé entre novembre et décembre.

Mme BIGNON souhaite une réunion de présentation avec M. FOURNIER, directeur.

CC4R

(Communauté de Communes des 4 Rivières)

M. le Maire annonce qu'un groupement sera fait pour l'obtention de fournitures tel que de l'enrobé jusqu'aux fournitures administratives et masques chirurgicaux.

SCOLAIRE

M. le Maire évoque l'approvisionnement de la cantine, la société SOCOPAL et TERRE AZUR se sont présentés pour une collaboration.

AGENT

M. le Maire rappelle que Mme DELACOUR sera absente pour prolongement d'arrêt maladie jusqu'en novembre.

LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire annonce qu'il a reçu un mail de M. LEJEUNE, Maire de Forges les Eaux lui demandant de prendre rendez-vous au sujet du logement, celui-ci sera pris prochainement.

Mme MARC propose que ce rendez-vous soit pris avec M. PEYREFICHE de la trésorerie, M. LEJEUNE et le CONSEIL MUNICIPAL afin de trouver un arrangement commun.

SITE INTERNET

M. GODARD demande l'état d'avancement du site pour la commune.

VOIRIE

M. LAMENISOT aimerait que la limitation de vitesse rue du Grand Quesnay soit réduite.

ÉGLISE

M. le Maire annonce qu'un devis est en cours pour la toiture.

M. GODARD pense qu'il est peut-être préférable de regrouper l'ensemble des travaux afin de réduire les coûts de l'échafaudage pour réaliser le montage qu'une fois et de reporter d'un ou deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05